

Discours d'Antonio Tajani, Premier Vice-Président du Parlement européen
(Traduction de la transcription de l'enregistrement de l'intervention réalisé lors de la
Conférence)
(Texte traduit à partir de l'original en italien)

Monsieur le Ministre, monsieur le Commissaire, cher László, monsieur le Maire, monsieur le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, chers amis du Conseil de l'Europe,

La crise que l'Europe a traversée, et qui n'est pas encore terminée, a porté de nombreux citoyens à critiquer les institutions communautaires ou à avoir sur elles un regard négatif, ce jugement s'étendant aussi aux institutions européennes telles que le Conseil de l'Europe. Dénigrer ces institutions et insister sur leur inutilité, c'est cependant oublier ce qui a été accompli ces dernières décennies grâce à elles et à l'Europe entendue au sens le plus large, c'est-à-dire sans la réduire à la seule Union européenne.

S'il existe une charte des droits, s'il existe une Charte sociale européenne, c'est parce que l'Europe a placé au cœur de son action politique la valeur de la personne humaine. Celle-ci transparait clairement derrière la Charte sociale, de même qu'elle inspire cette étoile polaire qui guide – ou devrait guider – la politique économique de l'Union européenne, je veux parler de l'économie sociale de marché. Dans ce modèle, le marché est certes un instrument utile, et même très important, mais il est entièrement au service de la politique sociale. Nous ne devons pas oublier les nombreux droits dont jouissent les citoyens, les travailleurs européens, malgré toutes les difficultés, en comparaison avec leurs homologues d'autres parties du monde. C'est je pense un résultat important, mais un résultat aussi dont nous ne devons pas nous contenter, tant l'Europe va mal. C'est comme si nous nous trouvions au milieu du lit du Pô dans une période de sécheresse : mais que ses eaux remontent, et nous serons emportés. C'est pourquoi nous devons aller de l'avant, nous devons mettre en œuvre ce que nous avons conçu. Aussi ne devons-nous pas oublier les résultats atteints, mais au contraire faire en sorte qu'ils germent et produisent de nouveaux effets positifs. L'un des grands thèmes dont on parle aujourd'hui, et dont nous parlerons aussi pendant ces deux journées de travail, est précisément le lien entre la Charte sociale européenne et le droit communautaire.

La Charte sociale européenne est non seulement inscrite, de manière formelle, sur le plan juridique, dans l'esprit du droit communautaire, mais de plus le Parlement européen, en février de cette année, a approuvé une résolution dans laquelle il invite les Etats membres à incorporer dans leur législation tous les traités découlant de la Charte sociale et tous ceux qui ont trait à la défense des droits individuels. C'est donc

un message fort qu'adresse la seule assemblée d'élus, parmi les institutions de l'Union européenne, pour que la Charte sociale devienne, non seulement du point de vue juridique, mais aussi en actes, un aspect essentiel de notre action politique et de notre vie de tous les jours. Pensons par exemple au droit des femmes à une rémunération égale à celle des hommes, qui hélas reste encore à appliquer en Europe. Même dans le domaine des professions libérales, les femmes sont souvent moins bien payées que les hommes. Aucun principe ne saurait assurément justifier cette situation. Ayant été avec Viviane Redding l'un des signataires de la proposition de la Commission européenne en faveur d'une meilleure représentation des femmes au sein des conseils d'administration, je me souviens souvent des nombreuses résistances que cette idée a suscitées. Certes, nous ne devons pas considérer les femmes comme une catégorie de personnes à protéger, mais si nous voulons parvenir à une véritable parité nous devons de temps en temps agir pour garantir quelques droits.

Cette résolution du Parlement européen pose toutefois un autre problème : les Etats membres doivent commencer à s'interroger sur la manière de mieux utiliser la Charte sociale, de toujours mieux l'incorporer dans leur droit interne, ce qui suppose d'ouvrir un vaste débat. Je dois ici mentionner, très brièvement, deux thèmes qui concernent précisément le débat sur l'activité législative européenne. L'Europe est en mesure de se faire entendre – pour peu qu'elle le souhaite – pour défendre également les droits des travailleurs quand par exemple une grande multinationale opère en Europe mais envisage, bien qu'elle dégage des bénéfices, de se délocaliser sur un autre continent afin de faire davantage encore de profit. C'est ce qui s'est produit avec une multinationale américaine, *Tenneco*, qui voulait fermer son usine de Gijón dans les Asturies. Nous sommes finalement parvenus à convaincre cette multinationale que cela était injuste et qu'elle pouvait continuer à produire et à faire de bons bénéfices. Et aujourd'hui, grâce à une politique européenne, et donc sans activité législative, nous avons rendu le sourire à des centaines de familles asturiennes, qui célèbrent cette semaine la survie de l'usine de Gijón, que *Tenneco* a décidé de ne pas fermer. Telle est l'Europe qui a inspiré l'esprit de la Charte sociale. Pourtant, il y a bien un problème. Si je pense à notre politique de concurrence, et bien que je sois convaincu que la concurrence soit aussi une valeur, force est de reconnaître que si nous voulons véritablement respecter la Charte sociale européenne, si nous voulons vraiment défendre les valeurs fondatrices de notre Union européenne, notamment l'économie sociale de marché, les nouvelles conditions géopolitiques nous obligent à ne pas soumettre le travail à des normes de concurrence d'un autre temps.

Aujourd'hui, la concurrence est mondiale, et il faut donc veiller à la compétitivité de nos pays, de nos entreprises non plus à l'échelle nationale, mais aussi à l'étranger : nos concurrents sont la Chine, l'Inde, les Etats-Unis, l'Amérique latine. En disant cela, je pense à une ville italienne sinistrée. Alors que la ville de Gijón peut célébrer le sauvetage de son entreprise, la ville de Terni a quant à elle vu la fermeture d'une partie de son activité industrielle. Des centaines de familles n'ont plus de travail – et il y a aujourd'hui une grève générale dans cette ville – parce que des normes de concurrence remontant aux années 1950 ont imposé de réduire l'activité de production d'une entreprise du secteur de l'acier.

Alors, non sur leur principe mais par la manière dont elles sont appliquées, à quelles valeurs répondent les normes de la concurrence, et à quelle valeurs ne répondent-elles pas ? Répondent-elles ou non aux valeurs de l'économie sociale de marché ? Personnellement, je dirais que non, et que ces normes doivent être révisées. Et la faute n'en incombe pas à notre collègue Joaquín Almunia, qui applique les normes. Mais lorsque nous fermons les chantiers navals au Pays basque parce que les normes de la concurrence nous imposent certains choix, nous devons défendre le principe mais peut-être devrions-nous modifier les normes si nous voulons défendre les valeurs, car la situation mondiale a changé. Nous sommes les héritiers du droit romain, et il existe donc des valeurs qui inspirent et précèdent la loi, et de celle-ci découlent des comportements. Il convient donc, si nous voulons véritablement appliquer la Charte sociale européenne, avoir une réflexion, ouvrir un vaste débat, par exemple sur l'application des principes de la concurrence. Mais que de grâce le débat ne porte pas sur ces principes eux-mêmes !

Si ces principes portent atteinte à nos valeurs, s'ils frappent injustement le monde du travail, c'est peut-être que l'heure est venue d'assouplir ces règles : nous devons certes avoir des règles qui garantissent la concurrence à l'intérieur de l'Union européenne, mais ayons cette exigence plus élevée de garantir également la concurrence au niveau mondial, et nous pourrions ainsi défendre des centaines et des centaines d'emplois. J'affirme donc qu'il convient bien sûr de faire en sorte que le droit communautaire n'aille pas à l'encontre de la Charte sociale européenne – et cela vaut non seulement pour le droit à venir, mais aussi pour le droit déjà en vigueur – mais nous devons aussi déterminer si le droit que nous avons appliqué selon des normes est en harmonie avec les valeurs dans lesquelles nous nous reconnaissons.

Voilà pourquoi je tenais à le dire aujourd'hui dans cette ville, qui comme son maire l'a rappelé est une ville industrielle : l'Europe est une grande réalité industrielle, elle a redécouvert sa vocation industrielle, assurément moderne et compétitive. Sans industrie, sans entreprises, on ne crée pas d'emplois. C'est pourquoi la Charte sociale européenne s'inscrit selon moi dans un contexte, dans une stratégie : elle n'est pas un simple document que nous célébrerions de temps en temps. Elle relève d'une action politique commune à chacun d'entre nous, destinée à assurer le bien-être de nos concitoyens. Un changement sera donc nécessaire si nous voulons défendre l'Europe, couper l'herbe sous les pieds de ceux qui s'engagent et luttent contre l'Europe parce qu'elle a déçu. Surtout, ce changement sera nécessaire si nous voulons sortir de la crise.

La seule manière de créer des emplois ne tient pas uniquement à un choix macro-économique, elle ne se résume pas à un assainissement des comptes. L'équilibre des comptes est assurément nécessaire, mais en l'absence d'une politique pour soutenir l'économie réelle, nous ne sortirons jamais de la crise. Un père de famille peut bien sûr payer toutes ses dettes avant la fin de la semaine, au prix d'immenses efforts, mais si le lundi suivant il n'a pas de travail, il recommencera à accumuler les dettes. Nous devons donc mettre en balance – précisément dans le cadre de ce débat qui devrait avoir une portée plus vaste – d'une part en effet l'assainissement des comptes publics et la

macro-économie, mais aussi d'autre part la micro-économie, l'industrie, l'entreprise et le monde agricole. László le sait, lorsque j'étais commissaire, je n'ai jamais affirmé autre chose quand nous avions des désaccords, y compris au sein de la Commission.

L'Europe ne sortira pas de la crise, et nous n'aurons pas plus de possibilités de créer des emplois si nous ne prenons pas cette direction. Encore cela devra-t-il se traduire par des actes, en allant plus loin que le seul point de vue juridique. Le droit, s'il est réduit à un simple travail d'écriture du législateur, n'est que de peu d'utilité. Mais s'il sert au contraire à exprimer des choix politiques, s'il sert à défendre certaines valeurs, alors oui, nous pourrions dire que la Charte sociale européenne aura pris sens.

Je pense que le défi que nous avons le devoir de relever, tous et chacun d'entre nous, dans toutes les institutions nationales et européennes, c'est d'ouvrir un grand débat sur la manière d'appliquer concrètement la Charte sociale européenne. Et parce que je suis optimiste – qualité que je ne dois pas au seul fait d'être italien – je suis convaincu qu'au final nous saurons relever ce défi et que nos concitoyens pourront regarder vers l'avenir avec plus d'optimisme.

Je vous remercie.